



***POUR UNE FRANCE
HOSPITALIÈRE ET
FRATERNELLE,
UNE EUROPE SOLIDAIRE***

Un monde en paix, de progrès
social et de liberté de circulation
pour toutes et tous.

Contribution
pour une nouvelle
approche et
une autre politique
des questions
migratoires.





« Il nous appartient de veiller tous ensemble à ce que notre société reste une société dont nous soyons fiers : pas cette société des sans-papiers, des expulsions, des soupçons à l'égard des immigrés, pas cette société où l'on remet en cause les retraites, les acquis de la Sécurité sociale, pas cette société où les médias sont entre les mains des nantis, toutes choses que nous aurions refusé de cautionner, si nous avions été les véritables héritiers du Conseil national de la résistance ».



Stéphane Hessel

(1917-2013) ambassadeur,
diplomate et résistant

Parti communiste français
secteur relations internationales.

Dossier réalisé et mis en page
par le secteur international.

international.pcf.fr

 PCF - monde  @pcf_monde

Avril 2018. Tous droits réservés

Coordination : Patrick Margaté,
Méline Le Gourriérec, membres
de la commission des relations
internationales, et Cécile Dumas,
secrétaire départementale des
Alpes-Maritimes et membre du
comité exécutif national.

Relecture, révision : Marianne
Parmigiani, Claudine Périllaud ;

Maquette : Denis

Photos : remerciements à
Nico Sanka et à Esther Cester

S O M M A I R E

PRÉAMBULE

1^{re} partie :

Pour un accueil digne des migrants

2^e partie :

Pour une intégration réussie

- Intégration par le travail
- Santé : pour une politique ambitieuse
- Transports : pouvoir se déplacer
- Pour un droit effectif à l'hébergement et au logement
- Apprentissage du français et droit à l'école
- Roms : assez de stigmatisations

3^e partie :

Pour une Europe solidaire

4^e partie :

Initiatives de l'ONU

5^e partie :

Le coût élevé de la politique sécuritaire

P R É A M B U L E

Pour une autre politique migratoire

Les questions migratoires sont au cœur de notre époque et représentent un véritable défi mondial, pour répondre d'une manière humaine et hospitalière à ces hommes et ces femmes venus chercher protection et espoir de mieux vivre, au risque de leur vie.

Aucun pays n'échappe aujourd'hui à ces questions. Il s'agit donc pour les institutions internationales, États et citoyens de travailler à définir des solutions communes dans une démarche d'accueil et de devoir d'humanité.

Si le droit à la mobilité est reconnu par la déclaration des droits de l'Homme, les migrations forcées ne cessent d'augmenter. On le doit à l'état du monde actuel. Un monde profondément divisé par les inégalités qui ne cessent de croître. Un monde où une poignée d'individus possède autant de richesses que des centaines de millions de personnes. Un monde où la pauvreté et des conflits sans fin jettent sur les routes de l'exil des femmes, des hommes et des enfants désemparés et d'autres, victimes de persécutions religieuses, ethniques, politiques, sexuelles.

S'y ajoutent les dérèglements climatiques, la montée des eaux, l'appauvrissement des terres.

Pour l'essentiel, ces hommes et ces femmes cherchent refuge dans les pays les plus proches. D'autres s'aventurent vers des terres lointaines, comme l'Europe.

S'il faut renforcer les efforts pour s'attaquer aux causes profondes de ces migrations forcées et des tragédies qu'elles entraînent, comment peut-on s'imaginer que la seule réponse serait de construire des murs que l'on voudrait infranchissables... illusion meurtrière !

Notre responsabilité est d'accueillir les migrants avec dignité et dans le respect de leurs droits, fixés par des conventions et des traités internationaux trop souvent oubliés ou détournés par les mêmes États qui les ont ratifiés.

Force est de constater qu'une majorité d'États refusent d'assumer leurs responsabilités. On assiste à la mise en place de politiques répressives de dissuasion migratoire, d'expulsions massives, de renvoi de responsabilité aux pays d'origine, de collusion avec des régimes et des groupes criminels nourrissant le racisme, la xénophobie.

Il faut en finir avec cela.

Le Manifeste proposé par le Parti communiste français a pour objectif de replacer ces questions migratoires dans le contexte de cette mondialisation capitaliste, libérale et militarisée et d'ouvrir des chemins nouveaux pour élaborer ensemble des réponses humaines.

Telle est la démarche qui anime le PCF aux côtés des citoyens, des organisations et des associations, avec qui nous partageons les mêmes exigences d'humanité et qui mènent avec ténacité leurs propres actions de solidarité.

Notre pays, la France, a une responsabilité particulière dans l'élaboration et la mise en œuvre d'une politique hospitalière à l'égard des migrants et des réfugiés.

Patrie des droits de l'Homme, elle conserve, malgré tout, une image de terre d'accueil et de refuge. Mais la réalité des politiques menées ces dernières années a terni cette image. C'est aujourd'hui une politique en perte d'humanité qui se met en place sous l'impulsion du président de la République, qui se plaît à opposer les migrants entre eux. Agissant ainsi, il encourage les pré-supposés, les peurs, les préjugés d'une partie des Français. Pour nous et pour beaucoup d'autres de nos concitoyens, ce tri entre migrants victimes ensemble de violence et de misère est inacceptable.

L'apport des migrants à notre société est avéré. Mais leur intégration se heurte aux politiques d'austérité qui conduisent à des régressions dans les domaines essentiels de l'emploi, du

logement, de la santé, de l'école frappant indistinctement Français et migrants, devenus des boucs émissaires.

Ce sont ces politiques qu'il faut changer : celle qui donne aux plus riches en prenant à tous les autres, celle qui ferme les portes de notre pays à ceux et celles qui fuient guerre et misère, et enfin celle qui continue de piller les richesses d'anciennes colonies au détriment de leurs peuples, avec souvent la complicité de leurs propres gouvernements.

Oui, toutes ces questions relèvent de choix politiques réfléchis, délibérés qu'il s'agit de combattre et auxquels il est nécessaire de proposer des alternatives.

Nous sommes en France, en Europe et dans le monde, des millions à refuser cette situation, à agir et à rechercher d'autres solutions.

Aucune société ne peut exister longtemps sous peine de se déshumaniser et de nourrir les haines en rejetant l'Autre qui appelle à l'aide. Les dirigeants actuels de ces grands États feraient bien d'y réfléchir... agir pour un monde plus juste et pacifique passe aussi par construire un monde accueillant, ouvert et solidaire.

Tel est le choix des communistes français.

Nous sommes à un moment où doivent se mettre en place, en France comme au plan mondial, européen, des politiques qui puissent assurer la mise en œuvre de nouvelles mesures en faveur des migrants et des réfugiés. Il faut élargir notamment la notion de droit d'asile.

À quelques mois de l'adoption du Pacte mondial pour les migrations sûres, ordonnées et régulières, initié par l'ONU, face aux politiques répressives menées en Europe et en France, le PCF appelle les Français à prendre la parole pour imposer d'autres choix et apporter les réponses nouvelles.

Ce Manifeste veut y contribuer par une série de propositions d'urgence et d'avenir, visant à faire converger les efforts, les exigences et apports de chacun en faveur d'une France solidaire et hospitalière pour celles et ceux qui demandent aide et protection pour que enfin « la migration ne soit plus synonyme de souffrance ».

Pierre Laurent

Secrétaire national du
Parti communiste français
Paris, le 13 avril 2018

1^RE P A R T I E

L'accueil des migrants en France



Nous considérons que la liberté de circulation et d'installation des personnes est une perspective crédible pour un monde marqué par la mobilité et les déplacements. Mais pour que ces mots ne soient pas vides de sens il est important de rappeler quelques principes.

Toute personne a le droit d'être accueillie dignement sur notre territoire quel que soit son statut. Qu'elle soit réfugiée, c'est-à-dire contrainte de solliciter une protection internationale car elle

ne peut être protégée par l'État dont elle est originaire. Qu'elle soit demandeuse d'asile, c'est-à-dire en demande d'une protection internationale hors des frontières de son pays, mais qui n'a pas encore été reconnue comme réfugiée. Qu'elle soit migrante, c'est-à-dire se déplaçant souvent pour trouver du travail, parfois pour rejoindre des membres de sa famille, ou encore à cause de catastrophes naturelles. Certains migrants se déplacent de leur propre gré, d'autres y sont forcés en raison de difficultés économiques ou autres.

Certaines personnes migrent de manière « régulière », ce qui signifie qu'elles ont obtenu un visa d'entrée sur notre territoire et ensuite une autorisation officielle d'y séjourner, tandis que d'autres le font de manière « irrégulière », c'est-à-dire qu'elles n'ont pas encore cette autorisation et qu'elles y sont entrées irrégulièrement.

Quelle que soit leur situation, toutes ces personnes doivent être protégées dans leurs droits fondamentaux ; il ne peut à ce titre être fait de hiérarchie entre « bons et mauvais » migrants.

Par ailleurs, face à la multiplication des poursuites judiciaires à l'égard des militants de la solidarité, l'article 622-1 du Ceseda doit être abrogé. Celui-ci indique : « toute personne qui aura par aide directe ou indirecte, facilité l'entrée, la circulation ou le séjour irrégulier d'un étranger, encourt jusqu'à 5 ans d'emprisonnement et 30 000 euros d'amende. »

Dès l'arrivée

La France doit garantir un accueil digne, le respect à l'hébergement inconditionnel, la demande de protection de ceux qui arrivent sur son territoire quel que soit leur statut, et elle doit favoriser leur intégration.

I- L'accès aux services destinés à recevoir les demandes de titre de séjour doit être simplifié et les droits des personnes qui s'y présentent doivent être garantis. C'est notamment vrai pour les demandeurs d'asile auprès de l'OFPRA (Office français de protection des réfugiés et apatrides).

» *Cela implique :*

- garantir les droits des personnes et en particulier assurer la diversité de traducteurs pour permettre une meilleure compréhension des démarches administratives des personnes ;
- simplifier le dépôt des demandes d'asile ;
- maintenir le caractère suspensif des recours devant la Cour na-

tionale du droit d'asile ;

- en finir avec les décisions sur ordonnances, de la procédure accélérée et de la visioconférence. Le temps est un atout nécessaire pour le demandeur d'asile, il a besoin d'écoute, de respect et donc de prise en charge pour faire un nouveau choix de vie.

Pour les demandeurs de titre de séjour :

» Cela exige de :

- assurer un accueil digne et respectueux dans les préfectures ;
- maintenir le rôle prioritaire du juge des libertés sur le juge administratif ;
- raccourcir la durée du maintien en rétention avec les garanties de droit y afférents ;
- respecter l'exercice des droits de la défense, l'interprétariat systématique dans la langue d'origine pour les procédures ;
- recourir à la visioconférence pour les audiences, uniquement avec le consentement des intéressés.

Dans le cas spécifique des territoires frontaliers :

Les mesures drastiques actuellement en vigueur aux frontières empêchant les personnes d'entrer sur le territoire, ainsi que les refoulements de mineurs et les poursuites contre les aidants doivent être bannis.

» Quelques mesures nous paraissent essentielles pour répondre aux exigences du respect de ces droits et à la solidarité.

- dans tous les départements frontaliers, installation de centres de premier accueil en collaboration avec les associations humanitaires pour permettre la mise à l'abri de tous les migrants arrivant à nos portes, leur rendre possible l'accès aux soins médicaux, psychologiques et à leurs droits administratifs et sociaux ;
- élaborer une loi de programmation de 50 000 places d'hébergement en CADA (Centre d'accueil de demandeurs d'asile) en réduisant l'accueil hôtelier et en respectant l'accueil de familles et de personnes en situation de handicap. Ce plan de programmation doit être réfléchi avec les territoires pour favoriser le lien social avec l'environnement et l'accès aux services publics ;
- donner les moyens aux départements d'accueillir des mineurs isolés. Comme la loi l'oblige, tous les mineurs doivent être mis à l'abri et avoir droit à la scolarité (voir focus).

II- Sur un plan plus général

» *Il est indispensable de :*

- délivrer des titres de séjour, des « visas humanitaires » avec autorisation de travail au bout de six mois pour éviter le travail au noir et l'exploitation qui s'ensuit ;
- installer des « pare-feu » entre les fichiers des services sociaux et les services de l'immigration ;
- rappeler les principes de réunification familiale sans condition de ressources et de logement ;
- procéder à l'élaboration collective d'une convention nationale sur l'intégration des migrants pour garantir l'égalité d'accès aux droits sur tout le territoire entre la préfecture, les bailleurs sociaux, la CPAM, la CAF, les collectivités territoriales, Pôle emploi, etc. ;
- mobiliser les élus locaux et/ou nationaux sur l'enjeu fondamental que représente l'accueil des nouveaux arrivants en les sensibilisant sur la nécessité de prendre cette question comme fondamentale pour le bien vivre ensemble ;
- assurer l'hébergement d'urgence sans conditions de statut et refuser toute ingérence des services de contrôle sur la situation des personnes hébergées ;
- concernant les étudiants, faciliter l'obtention des titres de séjour non basés sur les résultats universitaires ;
- simplifier des conditions d'accès à la nationalité française.

III – Pour une politique de régularisation

L'État français héberge en urgence quelques dizaines de milliers de personnes, souvent dans des hôtels ; des migrants que l'on appelle des « ni ni » c'est-à-dire des personnes déboutées du droit d'asile et aussi impossibles à expulser. Cette situation administrative ahurissante ne leur permet pas d'accéder à un choix de vie, à la recherche de travail, d'un logement, à l'accès à l'éducation, à la santé.

Nous proposons aussi l'interdiction de l'enfermement de mineurs en centres de rétention. À ce sujet, il est totalement absurde de vouloir augmenter la durée de rétention administrative, sachant que 90 % des expulsions sont faites au bout de douze jours.

Nous proposons que la durée de rétention ne puisse pas dépasser trente jours, durée moyenne à l'heure actuelle. Il y a d'autres moyens que la rétention à trente jours pour s'assurer d'une présence de l'étranger sur le territoire, par exemple par des assigna-

tions à résidence. La rétention ne doit être qu'une exception. Ensuite, la personne doit entrer dans le processus de régularisation et d'intégration en France.

Nous rappelons un principe pour nous de base : toute atteinte aux droits de l'Homme ne peut se faire que sur le principe de nécessité.

Accueil des Mineurs Non Accompagnés (MNA)

Le nombre de mineurs et de jeunes majeurs migrants confiés aux services départementaux a augmenté de 19 % en 2015. Le mouvement s'est accéléré en 2016 à la suite du démantèlement de la « jungle » de Calais (+ 25 %). C'est bien la preuve que les annonces d'accord avec l'Angleterre pour qu'un nombre important de jeunes puissent retrouver des membres de leur famille n'a été que de la communication.

En 2017, on recenserait 14 908 MNA et 6 000 jeunes majeurs étrangers pris en charge par les services départementaux de l'Aide sociale à l'enfance (ASE). Cela se fait d'une manière et dans des conditions très inégales sur le territoire.

Et combien restent dehors, dans la rue, en danger, alors que la France est signataire comme 195 autres États de la convention internationale des droits de l'enfant. Cette convention oblige la mise à l'abri, la scolarisation, l'accès à la santé, etc. pour tous les mineurs.

» Le Parti communiste propose :

- l'interdiction du test osseux pour l'évaluation de la minorité qui n'a aucun fondement scientifique. En cas d'impossibilité de preuve d'état civil, la présomption de minorité doit prévaloir sans réévaluation. La période d'évaluation, qui ne peut pas durer plus de vingt jours, doit être utilisée pour organiser un bilan de santé, un examen clinique et un accompagnement psychologique ;
- tout mineur doit être accueilli sans condition dans un lieu d'hébergement dès son arrivée, accompagné par un travailleur social de l'ASE pour élaborer avec lui un parcours scolaire, d'insertion socioprofessionnelle, y compris pendant le recours qui suit l'évaluation. Cet accueil et cet accompagnement ne peuvent pas reposer simplement sur des financements départementaux mais sur des financements croisés avec des conventions tripartites : département-État-Europe, les départ-

tements devant garder la responsabilité ;

- tout mineur entré dans ce cursus de mise à l'abri obligatoire et entrant dans un parcours d'accueil doit obligatoirement disposer d'un titre de séjour à sa majorité pour lui permettre le choix de sa vie future.

« *Ils envahissent la France* »

FAUX !

Aujourd'hui, notre pays compte 67 millions d'habitants, dont 2,8 millions de non-Européens. Ces dernières années, le nombre de personnes venues demander l'asile est passé de 2015 à 2017 de 61 468 à 100 412, et les demandes attribuées de 10 028 à 32 011. Au total, ces 3 dernières années, la France a accueilli, au titre du droit d'asile 78 016 personnes, soit 0,1 % de la population française. Où est l'invasion ?

Femmes migrantes

En 2016, selon l'Office européen des statistiques (Eurostat), 1,26 million de demandeurs d'asile étaient recensés, dont 400 000 femmes. Elles représentent environ la moitié des 244 millions de migrants et des 19,6 millions de réfugiés à l'échelle mondiale.

La mobilité des femmes découle souvent de violences spécifiques : excision, mariage forcé, obligations vestimentaires, esclavage, polygamie, crimes d'honneur, mutilation d'elles-mêmes ou de leurs enfants, interdiction d'activités culturelles et professionnelles... Mais pas seulement : souvent titulaires de diplômes d'études supérieures, elles cherchent à se construire une vie meilleure.

Durant leur exil, elles peuvent aussi être confrontées à des violences particulières : viol, réseaux de prostitution, tortures ou autres. Cette réalité exige des réponses et une prise en charge particulières.

Cela commence évidemment en leur ménageant des lieux qui leur soient exclusivement réservés dans les centres de premier accueil, dans les CADA (Centre d'accueil de demandeurs d'asiles), dans les centres d'hébergement d'urgence, qui les informent de leurs droits et leur permettent l'accès aux soins de santé, gynécologique et psychologique, pour favoriser le signalement de toute violence et pouvoir normalement accéder à la justice. Ces centres d'accueil doivent assurer le suivi de ces femmes jusqu'à ce que leur situation soit régularisée et stabilisée.

La fuite d'un réseau de prostitution, les violences spécifiques faites aux femmes migrantes doivent être reconnues comme des

situations de vulnérabilité et permettre l'accès à la demande d'asile. En aucun cas, l'obtention des titres de séjour ne doit dépendre de la situation maritale ou familiale de ces femmes, leur autonomie de choix doit être assurée (logement, études, divorce, garde d'enfants).

Pour leur assurer une vie libre sur notre territoire, il faut leur garantir légalement la liberté de choix et donc une égalité de traitement de leur demande, un titre de séjour stable, autonome et une autorisation de travailler, même si les femmes mariées sont mineures. La loi doit considérer que toutes les violences qu'elles subissent concernent les politiques publiques et ne sont pas du ressort de la vie privée.

« La France peut les accueillir tous »

« L'histoire de notre pays et le devoir de notre pays, c'est d'accueillir des gens qui sont dans la souffrance, les accueillir tous », a plaidé Philippe Martinez, secrétaire général de la CGT, sur France Inter. [...] « La question n'est pas d'accueillir toute la misère du monde, c'est d'accueillir les gens qui sont ici et cela ne représente pas des millions de personnes ».

l'Humanité du 16 janvier 2018

L'ONU s'inquiète de la « situation inhumaine » des migrants dans le nord de la France

Trois experts des droits humains de l'ONU ont déclaré le 4 avril 2018: « Les migrants et les demandeurs d'asile situés le long de la côte du nord de la France et ceux qui ne peuvent être accueillis dans le gymnase de Grande-Synthe vivent une situation inhumaine ». « Nous sommes préoccupés par des politiques migratoires toujours plus rétrogrades. La France viole ses obligations internationales en matière de droits de l'homme ». Les représentants de l'ONU lancent « un appel à l'action pour arrêter le harcèlement et l'intimidation des bénévoles ».

Le Monde, le 5 avril 2018

2^e P A R T I E

Pour une intégration réussie

Beaucoup le reconnaissent : les politiques qui ont été menées depuis des années pour l'inclusion des personnes étrangères et migrantes sont loin d'avoir atteint leur objectif. Que ce soit pour l'accès au travail, à l'apprentissage du français et à la scolarisation, au logement social, et à un parcours de santé assuré, tout ce qui permet à chaque personne de trouver sa place dans le respect et la dignité dans notre société s'est transformé en course d'obstacles.

Dès lors, les difficultés se sont multipliées pour ces hommes et ces femmes qui aspirent à apporter pour la société et eux-mêmes leur contribution économique, sociale et culturelle.

Les obstacles auxquels ils sont confrontés résultent d'un manque de volonté et de courage politiques, comme le refus d'accorder le droit de vote aux étrangers, et des conséquences des politiques libérales et d'austérité avec le chômage massif, l'insuffisance chronique de logements sociaux, et de la baisse régulière et généralisée des moyens accordés au service public : école, santé, transports pour celles et ceux, Français et immigrés, qui en ont le plus besoin.

Dans les propositions qui suivent, nous avançons une série de pistes, de réponses tirées de l'expérience d'hommes et de femmes de terrain, animateurs de luttes solidaires, de professionnels de la santé, de l'éducation, de syndicalistes dont l'engagement fait la preuve que les compétences et les moyens ne manquent pas, mais que seule la volonté politique est absente.

Les luttes communes des associations, citoyens, élus et militants de

gauche, l'exigence d'une autre politique doivent grandir pour que la France retrouve le visage de ce qu'elle a de meilleur : liberté, égalité, fraternité.

L'intégration par le travail

L'évolution de la politique française

Autant que la langue française, sinon plus, l'accès au travail est la condition indispensable de l'intégration. Il est d'ailleurs, pour beaucoup, un des objectifs de la migration, et devient rapidement une nécessité pour les autres. Laisser les migrants hors du travail les condamnent à être invisibles, maltraités et exploités. Il faut donc garantir la possibilité d'accès au travail, le plus tôt possible, à toutes les catégories de migrants et leur assurer l'égalité des droits.

Il est devenu aujourd'hui très difficile pour une personne extérieure à l'Union européenne de venir travailler en France par des voies légales, du fait du durcissement de la politique de délivrance des visas. Le tournant a été pris par Nicolas Sarkozy en 2005, avec sa politique d'immigration choisie. Le projet de loi d'avril 2018 favorise l'immigration « d'excellence » et diplômée n'hésitant pas à assécher l'expertise humaine des pays d'origine et criminalise l'immigration des travailleurs moins qualifiés donc plus pauvres... Là aussi M. Macron est bien le président des riches.

La régularisation des travailleurs sans papiers

» Nous proposons une loi de régularisation globale de tous les sans-papiers

Cela s'est déjà fait en 1981, où 131 000 étrangers sans papiers ont été régularisés ; ou en 1997, avec 80 000 régularisations. On estime aujourd'hui le nombre de sans-papiers à 300 000 ou 400 000. Il s'agit pour l'essentiel de déboutés du droit d'asile. Ces personnes travaillent dans des secteurs très différents, comme le BTP, l'aide à la personne, la santé, la restauration, l'hôtellerie, le nettoyage. Leur situation les rend très vulnérables.

C'est le produit d'une politique qui précarise volontairement les travailleurs, en les mettant dans l'impossibilité de faire respecter leurs droits. Et cela rejait sur l'ensemble des salariés, dont la condition est tirée vers le bas par ce dumping social. C'est la sur-exploitation du monde du travail qui est organisée. Dans ce

cadre là , le sort réservé aux femmes travailleuses sans papiers est tout particulièrement inadmissible pouvant aller jusqu'à la qualification de traite des êtres humains (procès des coiffeuses parisiennes).

La régularisation par le travail est parfois possible, en application de la circulaire Valls du 28 novembre 2012. Mais elle est souvent laissée à la libre interprétation à géométrie variable des préfets. D'où la nécessité d'en inscrire l'esprit, et la lettre perfectionnée, dans la loi.

» La question des « alias »

Les travailleurs sans papiers utilisent quelquefois les papiers d'un frère, d'un cousin, etc., pour tenter d'obtenir du travail. Le projet de loi « immigration et asile » veut étendre l'application de l'article 441-8 du code pénal – qui pénalise l'utilisation du titre d'identité ou de voyage d'une autre personne « au fin d'entrer ou de se maintenir dans l'espace Schengen » – « aux cas d'usage frauduleux qui permettent de se maintenir sur le territoire, et, dans la plupart des cas, d'y travailler ». Le tout assorti d'une peine de cinq ans d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende ! Le Parti communiste français s'oppose au tri entre ceux qui ont besoin d'asile et qui en font la demande et les migrants « dits » économiques. Pour faire face à l'usage des alias, qui n'est souvent que l'expression d'une solidarité entre travailleurs venant d'un même territoire, nous proposons la délivrance d'un titre de séjour provisoire d'un an, permettant à toute personne qui en fait la demande de travailler, quelle que soit l'origine des facteurs de la migration.

» L'abrogation de la taxe OFII

Une des conditions qui freinent l'embauche de travailleurs migrants, ou leur régularisation à l'initiative de l'employeur, c'est l'obligation pour l'entreprise d'acquitter une taxe à l'Office français de l'immigration et de l'intégration (OFII) pouvant atteindre pour un contrat de douze mois et plus, 55 % du salaire brut versé au salarié. Bien souvent, d'ailleurs, c'est le travailleur qui la paie pour que son patron enclenche la demande de régularisation. Nous proposons l'abrogation de cette taxe.

» Pouvoir de régularisation

Nous partageons la proposition d'un collectif d'associations d'instaurer, pour les inspecteurs et contrôleurs du travail, ainsi que pour les agents des organismes de sécurité sociale, un pouvoir de constatation de l'existence d'une relation de travail, et de signaler à la préfecture pour que soit délivré aux travailleurs un titre de séjour. Cette constatation doit permettre, au même titre que

d'autres preuves de la relation au travail (badges, sms, chèques, virements réguliers, photos, courriers, etc.), une régularisation rapide même s'il n'y a pas de bulletins de salaire, ce qui est souvent le cas dans le cadre du travail dissimulé.

» *Autoriser les demandeurs d'asile à travailler pendant la période d'examen de leur dossier*

» *Le droit de vivre sa retraite dans son pays d'origine*

Des milliers de travailleurs immigrés se trouvent « assignés à résidence » en France, au risque de perdre quasiment tous leurs droits sociaux (assurance maladie, aides au logement, prestations non contributives de vieillesse ou d'invalidité, autres aides sociales, etc.) ainsi que la possibilité de se faire soigner, et au risque de ne plus recevoir de quoi les faire vivre eux et leur famille ; ce, du fait d'un durcissement du code de la Sécurité sociale, qui impose aux retraités au moins six mois de résidence par an en France, et des conditions d'antériorité de résidence. Nous proposons d'instaurer un réel droit d'aller et venir entre « ici et là-bas » avec maintien des droits sociaux pour ces retraités, et pas seulement leurs retraites contributives ; leurs droits sociaux seront considérés comme acquis.

» *Refonte de la politique des visas*

Il faut rouvrir des voies légales aux migrations de travail avec les pays dont la France partage une histoire commune. C'est le cas des pays d'Afrique du Nord et d'Afrique sahélienne, et, d'une façon générale, des pays qui ont fait le choix de la francophonie. L'aide à la migration légale peut devenir, dans ce cas une aide au développement. Il faut construire une autre politique de délivrance des visas de long séjour, en abandonnant le conditionnement des visas à la signature d'accords de réadmission des migrants expulsés et leur limitation drastique. C'est dans cet esprit qu'il faut réécrire les « accords de gestion concertée des flux migratoires » imposés à sept pays africains (le Sénégal, le Gabon, le Bénin, le Congo, le Cameroun, le Burkina Faso et le Cap-Vert). Il faut étendre également la délivrance des visas de circulation longue durée.

Santé : pour une politique ambitieuse

Les migrants forment une population très hétérogène. Pour être efficaces, les actions de santé destinées à ces populations doivent tenir compte des spécificités. Il y a une vulnérabilité particulière, provoquée par le traumatisme lié à la migration elle-même. Lorsqu'elle s'apparente à une rupture, à un déracinement, elle est très

souvent cause de déséquilibres de tous ordres. Le parcours de l'exil est devenu de plus en plus difficile. Et sur la route de la migration, les gens vivent de plus en plus fréquemment des situations traumatisantes ; ils arrivent dans un état sanitaire et psychique souvent catastrophique. Les conditions « d'accueil » en France n'arrangent souvent rien. Il devient urgent d'avoir une politique ambitieuse de prise en charge sanitaire des migrants ! Elle doit relever du ministère de la Santé, et non de celui de l'Intérieur !

L'accès au droit à la santé

Aujourd'hui, un migrant qui veut accéder à une couverture maladie doit faire face à un véritable parcours du combattant. Résultat, un tiers des personnes éligibles à la CMU-C (couverture maladie universelle complémentaire) n'y recourt pas.

Selon le statut des migrants (en situation régulière ou irrégulière, avec ou sans travail...), les systèmes auxquels ils ont droit sont différents : AME (aide médicale d'Etat), CMU, et depuis 2016 PUMa (Protection universelle maladie). Tout cela construit un système administratif complexe, qui éloigne les migrants de l'accès aux soins, et dans lequel se perdent même certains employés des CPAM. Les conditions de vie interfèrent également : certains des migrants sont à la rue, isolés par la langue ; d'autres sont déjà intégrés en famille, par le travail, mais ont des difficultés à produire toutes les pièces administratives demandées. Enfin, l'accueil varie d'une CPAM à l'autre, avec une forte propension à renvoyer les ayants droit, migrants ou pas, vers des services en ligne, inaccessibles pour la plupart d'entre eux.

» Nous proposons de simplifier l'accès administratif aux soins :

- en fusionnant AME et PUMa, en assurant l'accès des étrangers en situation irrégulière au système de soin ; puis en organisant le passage de la PUMa à la CMUC ;
- en réformant la gestion des dossiers de migrants par la Caisse d'Assurance maladie, avec un pilotage de la CNAM, des pratiques des CPAM pour leur faire respecter les droits des migrants ; en nommant un référent par CPAM, chargé de traiter les demandes de couverture santé qui posent problème ; en préservant l'accueil physique des personnes au guichet.

L'accès aux soins eux-mêmes

Les différentes entraves administratives, ou le refus de soins des professionnels de santé occasionnent des retards dans le recours

aux soins avec parfois des conséquences désastreuses pour les personnes. Le secteur associatif, les permanences d'accès aux soins de santé (PASS), les équipes mobiles psychiatriques (EMPP) n'arrivent pas à pallier cette situation, ils sont débordés et leurs financements précaires.

» *Nous proposons de :*

- créer un bilan de santé gratuit, proposé par la CPAM, à tout étranger en situation de vulnérabilité, dès son arrivée sur le territoire. Pour accompagner cette proposition, il faut renforcer le stade du pré-accueil, grâce à la production de livrets d'information traduits en plusieurs langues ;
- pérenniser, renforcer, et créer partout des centres et réseaux spécialisés ; favoriser en particulier les consultations en santé mentale auprès du public exilé ;
- intégrer dans les PRAPS (programme régional d'accès à la prévention et aux soins pour les populations en situation de précarité) la question de l'offre de soins à l'égard du public migrant ;
- favoriser le développement de consultations psychologiques familiales, dans les institutions spécialisées dans l'exil.

La formation des professionnels de santé à l'accompagnement des publics étrangers

Certains professionnels de santé se sentent démunis face à des personnes présentant des pathologies différentes de celles qu'ils rencontrent habituellement en consultation. S'ajoutent à cela des difficultés d'ordre culturel et linguistique.

» *Nous proposons de :*

- intégrer dans les modules de formations initiales et continues, sociales et médicales, un module spécifique sur l'interculturalité et le soin ;
- développer les moyens de l'interprétariat et de la médiation en santé. La loi santé de 2016 a sanctuarisé la médiation sanitaire et l'interprétariat linguistique qui visent à « améliorer l'accès aux droits, à la prévention et aux soins, des personnes éloignées du système de santé ». La Haute Autorité de Santé a publié un référentiel sur cette question qui peut servir de cadre à cette proposition. Pour cela, il faut renforcer le budget interprétariat de l'agence régionale de santé (ARS) à destination des généralistes et des hôpitaux, mais aussi envisager le remboursement des actes d'interprétariat par la Sécurité sociale.

« Ils viennent profiter des allocations »

FAUX !

Il n'existe pas d'allocations familiales, ni d'APL, ni de RSA pour les demandeurs d'asile et les migrants en situation irrégulière.

Le RSA n'est accordé qu'à condition d'avoir depuis cinq ans un titre de séjour permettant de travailler en France, ou d'avoir le statut de réfugié. Le RSA s'élève à 530 euros par mois pour une personne et ne peut dépasser 62 % du SMIC. Pas de quoi pavoiser !

« Ils viennent en France pour se soigner »

FAUX !

L'aide médicale d'Etat (AME) est accordée gratuitement en justifiant une résidence stable et sans condition aux enfants mineurs.

Interdire cette aide médicale à tout homme et toute femme qui vivent souvent dans la grande précarité, c'est créer une situation de tension en matière de santé publique et surtout ce serait mettre encore plus en danger leur santé.

Transports : pouvoir se déplacer

Les questions de l'accès aux transports sont un des obstacles à franchir pour les personnes migrantes engagées dans des procédures administratives longues et parfois lointaines qui les obligent à de nombreux déplacements.

» *Leur faciliter la mobilité est une condition de leur intégration.*

La question du coût, pour des personnes sans ressources, doit être surmontée à l'image de ce qui a été obtenu en Ile-de-France.

Rétablissement de l'aide aux transports pour les titulaires de l'aide médicale d'État

Le Tribunal administratif a annulé la décision prise par Valérie Pécresse, présidente du Conseil régional d'Ile-de-France, de supprimer en 2016 la réduction tarifaire dans les transports pour les titulaires de l'Aide médicale d'État. Pour les conseillers régionaux communistes et du Front de gauche « Justice est rendue aux 110 000 sans-papiers auxquels la présidente du Conseil régional avait honteusement confisqué les droits. La mobilisation des associations, des syndicats, des élu-e-s, a payé ».

Paris, 25 janvier 2018

Pour un droit à l'hébergement et au logement effectif

Dans le cadre d'une régularisation progressive des réfugiés et des migrants, il est nécessaire d'établir un plan d'accès à un logement durable. En effet, bénéficier d'un logement est un élément primordial qui favorise une intégration réussie pour tout étranger arrivant en France. Mais le principal obstacle est le nombre insuffisant de logements sociaux (en France, un seul logement HLM pour trois demandes, bien moins dans les zones tendues) et une répartition inéquitable de ces logements entre les villes.

» Quelques propositions :

- installer dans tous les départements un centre d'accueil d'urgence ;
- construire une continuité d'offres, allant de l'hébergement d'urgence au logement durable ;
- augmenter le nombre de places en centres d'accueil et créer rapidement 50 000 places supplémentaires ;
- dès la notification du statut de réfugié, permettre l'examen et le dépôt de dossier pour un logement social, en veillant à ce que ce droit soit effectif dans toutes les villes ;
- conclure un avenant avec Action logement (anciennement 1 % patronal) pour que les primo-arrivants en parcours d'insertion professionnelle bénéficient des dispositifs de garantie de loyer ;
- renforcer la lutte contre l'habitat indigne et les marchands de sommeil ;
- élaborer, au niveau préfectoral, un plan d'accès au logement en développant les partenariats avec tous les acteurs concernés (places d'hébergement, attribution de logements vacants dans le parc immobilier, par la réquisition si besoin, accès au logement social).

Droit à l'école et à la scolarisation

L'école est le lieu essentiel de l'intégration. C'est le lieu où on s'initie à la langue, où on se socialise, où on apprend à connaître son pays d'accueil. Malgré les difficultés familiales, malgré l'exil, c'est là qu'on vit sa vie d'enfant, d'adolescent. C'est également là qu'on construit son avenir. C'est aussi un lieu propice à la solidarité, à l'égalité. Un enfant étranger à l'école, c'est avant tout un élève pour ses professeurs, pour ses camarades. Un parent d'enfant étranger bénéficie de tous les droits des parents d'élèves, il a le droit

d'être élu comme délégué et celui de voter aux élections scolaires. La législation française assure le droit à la scolarité sans restriction¹. Mais, dans la réalité, de nombreux obstacles s'accumulent et rendent la scolarité difficile.

Certains maires peuvent bloquer ou retarder l'inscription d'un enfant sous prétexte que la famille fournit des documents médicaux non traduits prouvant les vaccinations. Les familles en situation précaire au niveau du logement ne percevant pas l'ADA (Allocation pour demandeur d'asile, 10,20€ par jour pour deux personnes) ou n'ayant pas de ressources ou sans droit au travail sont en difficulté pour financer les transports, certains matériels scolaires, la cantine, l'internat.

» *Nous proposons de :*

- ouvrir les droits à la gratuité qui profiterait à tous ;
- assurer aux enfants une scolarité stable à la maternelle, en primaire et au collège ;
- mettre en place sur le territoire national un accueil scolaire unifié et spécifique aux jeunes étrangers qui ne peuvent intégrer directement le cursus ordinaire, assurant l'apprentissage de la langue, la remise à niveau, l'orientation vers l'apprentissage, la formation au lycée professionnel ou général, en fonction des parcours de chacun ;
- valoriser les parcours en offrant aux jeunes la possibilité, s'ils le souhaitent, de poursuivre des études supérieures ;
- ouvrir des droits à titre de séjour avec droit au travail.

État des lieux du dispositif d'accueil des demandeurs d'asile

Ce dispositif d'accueil dédié aux demandeurs d'asile, dans les différentes catégories de centres (CADA, AT-SA, HUDA, CPH-CAO, CHUM...), avoisine 75 000 à 80 000 places. Ce chiffre est en deçà des besoins d'hébergement car le nombre de demandeurs d'asile a atteint en 2017 100 000 personnes.

Une partie des places sont occupées (environ 20 %) par des personnes qui ne sont plus des demandeurs d'asile ; seuls 50 à 60 % des demandeurs sont hébergés. Malgré la création de 7 000 places en 2018, il manquera plus de 40 000 places.

La création de 50 000 places s'impose avec une première étape urgente de 20 000.

Apprentissage du français : un enjeu majeur de cohésion sociale

L'apprentissage du français est au cœur de l'accompagnement dont les personnes migrantes ont besoin : un accompagnement global qui prend en compte et développe les différentes dimensions et besoins de l'être humain.

Maîtriser la langue du pays d'accueil permet à l'individu d'exister en tant qu'« être social », c'est le premier pas vers sa vie de citoyen. Au-delà de la maîtrise de la langue, les activités d'apprentissage du français jouent un rôle important dans la contribution du « bien vivre ensemble » et le développement d'actions collectives.

» *Nous proposons de définir cinq objectifs :*

- affirmer un droit d'accès sans conditions, pour toute personne à des actions d'apprentissage de la langue ;
- rééquilibrer des rôles respectifs de l'État et des associations ;
- travailler à la complémentarité des actions pour une coordination territoriale de tous les acteurs : État, collectivités territoriales et associations ;
- être attentif à la qualité des actions menées et aller vers la définition d'une charte de qualité ;
- passer de 200 à 600 heures d'apprentissage prises en charge par l'État.

Roms : assez de stigmatisation

Les stigmatisations permanentes de la population Rom et la discrimination spécifique qu'ils subissent entraînent de nombreuses difficultés dans l'accompagnement de cette population qui représente de manière stable 16 000 personnes en France depuis dix ans.

Mettre fin aux bidonvilles est la première priorité. Aux bordures d'autoroutes, sous des ponts, dans les moindres recoins vides, ce sont des milliers d'hommes, de femmes et d'enfants qui survivent dans des conditions inhumaines. Les expulsions à répétition ne font que détruire le travail social qui est mis en place et ainsi déconstruire les liens de ces personnes avec la société. Évacués par des CRS, les Roms vivent dans la peur de l'expulsion et fuient souvent quelques mètres plus loin pour reproduire le même bidonville.

La mise à plat du système d'hébergement d'urgence est une mesure fondamentale pour l'intégralité des personnes en situation

d'extrême précarité. Les hébergements du 115, débordés par le nombre croissant de demandes, ont représenté une dépense publique de 935 millions d'euros pour l'Île-de-France en 2016. Cette manne financière n'est pas négligeable pour les chaînes d'hôtels et des propriétaires peu regardants. C'est l'État qui gère ces marchés et permet ainsi à des sociétés de s'enrichir toujours plus, sans laisser la possibilité à la direction du 115 d'être décisionnaire dans sa gestion. Le manque de moyens pour surveiller les établissements dont dispose le 115 crée des situations parfois indignes et dangereuses pour les personnes y faisant appel. D'autre part, par manque de moyens et par une demande toujours croissante, ces familles sont souvent envoyées de part et d'autre de l'Île-de-France, ce qui rend notamment impossible toute scolarisation pour les enfants. L'hébergement d'urgence, bien qu'il soit utile pour toutes les personnes à la rue, ne répond pas aux besoins de ces populations. Il n'y a pas d'urgence quand une famille est à la rue depuis cinq ans, il y a une nécessité de traitement de fond, d'accompagnement social et d'un habitat digne et pérenne.

La construction de logements passerelles et d'habitat partagé est une nécessité afin de permettre à ces populations une stabilité de vie et d'implantation dans une vie locale.

D'après l'expérience menée à Ivry-sur-Seine, le coût pour la prise en charge par le 115 d'une personne est de 24 000 euros par an. Dans un logement passerelle avec un accompagnement social il est de 18 000 euros par an. L'écart est indéniable et le résultat sans commune mesure.

Par ailleurs, il faut mettre en place un accompagnement social destiné à l'ensemble des personnes en extrême précarité, comme la population Rom. Au-delà de la différence de coût, nous nous rendons compte qu'une personne sur trois hébergée par le 115, sans accompagnement, retourne à la rue, qu'elle continue à avoir besoin d'un hébergement, n'ayant pas accès à l'emploi, à la formation et à la scolarisation pour ses enfants.

En revanche, l'accompagnement social permet à plus d'un tiers des familles concernées de pouvoir rentrer dans le droit commun au bout de deux ans. La possibilité de suivre une formation, de trouver un emploi, de scolariser les enfants, de pouvoir prendre part à la vie de la société et d'être dans une situation régularisée et stable, permet à l'ensemble des personnes concernées de retrouver une dignité et de nourrir des perspectives de vie. L'accompagnement social est aujourd'hui largement insuffisant. Les moyens doivent être donnés si nous ne voulons pas construire des citoyens de cinquième zone et ainsi aggraver la paupérisation de ces populations.

3^e P A R T I E

Pour une Europe solidaire



Plus d'un millier de Briançonnais se sont mobilisés pour parer aux urgences des migrants qui arrivaient à leurs portes dans les pires conditions.

Depuis plus de 20 ans, les États membres de l'Union européenne mettent en place une politique sécuritaire et militaire, en déshumanisant les migrants, parlant de « flux » et de « stock ». Cette Europe n'est pas celle que nous souhaitons construire. Une Europe solidaire et fraternelle est possible.

La mise en place de voies légales de migration est une nécessité

pour garantir la sécurité de toutes et tous. La fuite de leur pays pousse un grand nombre de migrants sur le territoire européen, cherchant refuge et protection.

Aucune politique européenne ne peut être mise en place sans l'accord des États membres. Ils assurent leurs fonctions régaliennes, à savoir la surveillance des frontières. Sous couvert de repérer les djihadistes, les États refoulent les migrants *via* une présence militaire. Cette surenchère répressive est une manne financière pour les sociétés privées qui vendent aux États des « solutions de sécurité ». Arrêtons le lobbying pour exiger une coopération des États et une mutualisation des moyens européens pour l'accueil des migrants.

Les murs physiques que l'Europe a mis en place sont franchissables, une nouvelle mesure fichera toutes les personnes qui se déplacent. Des murs numériques sont donc en train de se construire, qui signaleront entre autre automatiquement tout dépassement de visa. La libre circulation des capitaux est acquise, au profit du libéralisme mondialisé, à nous d'exiger la libre circulation des personnes.

Ces politiques sécuritaires ont un coût exorbitant ! Depuis l'année 2000, au moins 15 milliards d'euros ont été dépensés pour barrer les frontières. Or, aucune barrière n'arrêtera une personne qui fuit la guerre, la misère, les persécutions. Le seul impact de ces politiques est de rendre le continent européen le plus mortifère du monde pour les migrants.

Nous devons mettre en avant les notions de nécessité et de proportionnalité. En effet sur l'ensemble des migrants en Europe, les fonds utilisés pour le fichage, le renvoi, l'expulsion de ceux qui sont en irrégularité, sont disproportionnés. Les milliards dépensés pour la sécurité, eux, ne répondent pas à la nécessité d'actions d'accueil, d'accompagnement, de régularisation dont ont besoin les migrants. Cela nous mène à la destruction du sentiment européen et nous éloigne de l'unification solidaire des peuples.

Il est urgent de réorienter la politique européenne des migrations.

La déclaration universelle des droits de l'Homme de 1948 qui, en son temps, a inspiré le Conseil de l'Europe, déclare : « Toute personne a le droit de circuler librement, de choisir sa résidence à l'intérieur d'un État, toute personne a le droit de quitter tout pays, y compris le sien, et de revenir dans son pays. »

Ce droit fondamental de pouvoir circuler est mis en cause par les politiques sécuritaires mises en œuvre par l'Union européenne.

Les ressortissants de l'UE ont théoriquement le droit de circuler dans « l'espace Schengen », à l'exception des Roms qui subissent des restrictions pour circuler et travailler (cf les 2 derniers pa-

ragraphes de l'article). Quant aux personnes extra-communautaires, elles voient leurs droits élémentaires piétinés. Aujourd'hui, seulement un tiers de la population mondiale a le droit de circuler légalement et librement, nous devons exiger la liberté de circulation et l'égalité de traitement pour toutes et tous.

Le Parti communiste français prône la liberté de circulation et d'installation de toutes et tous, ressortissants ou non, dans toute l'Union européenne.

Pour toutes celles et tous ceux qui vivent sur notre planète, il est temps de mettre en œuvre des politiques qui reposent sur l'égalité et la dignité, telles que l'ont promues la déclaration universelle des droits de l'Homme et les conventions internationales qui en découlent.

Nous voulons des politiques respectueuses des droits de l'Homme, le droit à l'éducation, à la santé, au travail, et de vivre en famille.

Les propositions que nous portons s'appuient sur le travail réalisé par la députée européenne du groupe GUE/NGL (Gauche unitaire européenne/Gauche verte nordique), Marie-Christine Vergiat, membre titulaire de la commission « Libertés civiles » notamment, et à l'origine du rapport sur les droits de l'Homme et la migration dans les pays tiers, adopté par le Parlement européen en novembre 2016.

Droit d'asile et nouvelle politique des visas

- Droit d'asile doit être réaffirmé : les demandeurs doivent pouvoir choisir le ou les pays dans lesquels ils veulent demander l'asile, l'autorisation de travailler doit leur être accordée dès leur arrivée.

- Droit d'asile identique dans tous les pays de l'UE et fondé sur le respect de la Convention de Genève. L'harmonisation des régimes d'asile au sein de l'UE est nécessaire ainsi que la création d'un régime commun d'asile centralisé.

- Droit au dépôt des demandes sur le sol de l'UE, notamment dans les pays où les demandeurs ont des attaches, de la famille ou encore dont ils parlent la langue, doit être établi.

À ce jour il existe cinq statuts dans l'UE : intragroupe, carte bleue, permis unique, travail saisonnier et chercheurs, et autres assimilés (étudiants, volontariat, formation, échanges d'élèves, travail au pair).

- Des visas humanitaires doivent être accordés à celles et à ceux qui fuient les zones de conflit.

- Les États membres de l'UE doivent signer la convention de l'ONU sur les travailleurs migrants.

Solidarité

Des voies légales doivent être instaurées afin de permettre de :

- partager la responsabilité des demandeurs d'asile entre tous les pays de l'UE ;
- faire respecter les engagements pour les « relocalisations » des réfugiés ;
- abolir le « délit » de solidarité. Les sanctions envers celles et ceux qui aident les migrants doivent cesser ;
- réorienter les missions de Frontex (Agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures) vers le sauvetage et l'ouverture de voies légales sans conditions ;
- contraindre les États membres, y compris leurs flottes militaires, à remplir leurs obligations internationales en matière de sauvetage en mer et de droit d'asile ;
- instaurer des voies légales et sûres : créer un dispositif d'accueil, un couloir humanitaire dans la Méditerranée mais aussi un transport organisé par avion depuis les pays de départ.

Instaurer des voies légales pour accueillir les migrants en lieu et place des politiques sécuritaires, c'est également le moyen d'assécher les trafics des passeurs dont l'activité est devenue en chiffres d'affaires le troisième trafic le plus juteux derrière la drogue et les armes.

En effet, la sécurisation, la surveillance, le contrôle des frontières extérieures de l'UE coûtent, depuis dix-sept ans, 13 milliards d'euros, sans résultats, alors que, sur la même période, les réfugiés et les migrants ont dépensé plus de 15 milliards d'euros pour franchir ces mêmes frontières.

Il faut donc :

- développer des programmes de réinstallation permanents et obligatoires ;
- soutenir les politiques d'accueil respectueuses des droits humains des pays méditerranéens de premier asile ;
- attribuer des tuteurs aux mineurs non accompagnés dans les procédures et les sortir des passeurs et autres trafiquants ;
- réduire les crédits versés au titre des fonds structurels aux États qui refusent la relocalisation obligatoire ;

- mettre fin au détournement de l'aide publique au développement vers des tentatives de contrôle des migrations, comme le Fonds fiduciaire pour l'Afrique mis en place par l'UE en novembre 2015 ;
- faire respecter l'engagement de consacrer au développement 0,7 % des richesses produites, tel que l'ont préconisé les Nations-Unies et cesser de conditionner les aides européennes à l'empêchement au départ de migrants ;
- organiser un sommet social européen avec les représentants du monde du travail de toute l'Europe visant l'abrogation de la directive sur les travailleurs détachés.

Une « haute autorité indépendante » pourrait être créée afin de contrôler la mise en œuvre effective des droits. Elle serait tenue de consulter les associations de défense des droits de l'Homme et/ou représentatives des migrants, les syndicats, les personnalités ou les organismes ayant des compétences en la matière et devrait avoir le pouvoir de mobiliser les moyens des administrations.

Cet organisme aurait obligation de publier un rapport annuel et public rendant compte de ses investigations et des propositions auxquelles les autorités concernées seraient tenues d'apporter des réponses dans un délai limité.

UE-Turquie : le sommet de la honte

Ce sommet avait abouti à un marchandage entre l'UE d'un côté, visant à renvoyer en Turquie tous les migrants, y compris syriens, à l'époque en Grèce, et à s'assurer auprès de la Turquie que celle-ci empêcherait tout passage vers l'Europe de demandeurs d'asile.

De son côté, l'UE s'engageait notamment à lui verser 2 fois 3 milliards d'euros pour garder les migrants sur son sol.

Aujourd'hui, cet accord sert de moyen de chantage à Erdoğan pour obtenir le silence complice de l'UE et des États membres devant ses crimes à l'égard de son peuple, des Kurdes et des menaces répétées contre Chypre.

La condamnation du PCF et de nombreuses associations contre cet accord se trouve pleinement justifiée par les événements actuels.

Déclaration du Parti communiste français,
10 mars 2016

Les règlements de Dublin

À ce jour, les règlements de Dublin font peser tout le poids de l'accueil sur les pays d'entrée : Italie et Grèce d'abord.

Nous soutenons l'abrogation des règlements dits « de Dublin », et la mise en œuvre d'une solidarité européenne dans l'accueil des migrants.

Une des propositions que nous soumettons est que les pays de première entrée dans l'UE ne soient plus automatiquement responsables des demandeurs d'asile. À leur arrivée, un dispositif d'accueil doit les prendre en charge, se renseigner sur l'existence de liens familiaux, professionnels ou scolaires dans d'autres États membres.

L'existence de tels liens doit permettre aux personnes d'être directement installées dans le pays concerné, qui deviendrait alors responsable de la demande d'asile.

Si de tels liens n'existent pas, le demandeur d'asile serait automatiquement confié à un État membre sur la base d'une clef de répartition définie par l'UE.

Par ailleurs, nous proposons qu'il soit possible de s'enregistrer en tant que groupe de trente personnes maximum qui seraient relocalisées ensemble dans un même pays.

Les accords du Touquet

Signés en 2003 par Nicolas Sarkozy, alors ministre de l'Intérieur, les accords du Touquet déplacent la frontière avec l'Angleterre sur le territoire français, bloquant sur nos côtes les nombreux migrants qui veulent se rendre en Grande-Bretagne. Les risques qu'encourent ces derniers sont multipliés et aggravés.

Il est grand temps de remplacer ces accords par d'autres, respectueux du droit et des conventions internationales.

La solution passe par une vraie renégociation entre la France et la Grande-Bretagne mais aussi par une organisation de voies de passage légales en application de la Convention de Genève de 1951, pour les migrants qui ont droit à l'asile ou au rapprochement familial en Grande-Bretagne.



4^e P A R T I E

Initiatives de l'ONU en faveur des réfugiés/ migrants



Aujourd'hui, on compte plus de 65 millions de réfugiés dans le monde. C'est la plus importante crise d'accueil depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. Pour gérer cette gigantesque crise humanitaire au niveau mondial, l'ONU, organisation internationale universelle rassemblant 193 Etats membres, est bien placée.

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, l'ONU avait pris le problème des réfugiés à bras le corps en créant l'IRO (Organisation internationale des réfugiés), une organisation temporaire qui

avait aidé à assister et réinsérer des personnes réfugiées.

Aujourd'hui, l'ONU se saisit à nouveau de cet enjeu. Il est urgent de mieux accueillir les réfugiés et d'équilibrer leur répartition. Actuellement, environ 60 % sont accueillis dans dix pays seulement à travers le monde et 84 % dans des pays en développement.

Le 19 septembre 2016, à l'occasion du Sommet de haut niveau pour les réfugiés et les migrants, l'assemblée générale de l'ONU a adopté la Déclaration de New York pour les réfugiés et les migrants. Dans cette déclaration, adoptée à l'unanimité, les 193 Etats membres de l'ONU ont réaffirmé l'importance du régime de protection des réfugiés, mis en place dès 1951 par l'ONU avec la Convention sur les réfugiés, qui définit le droit d'asile.

Cette déclaration souligne que la diversité « enrichit chaque société et contribue à la cohésion sociale ». Elle déplore « toutes les manifestations de xénophobie, discrimination raciale et intolérance » et affirme vouloir « contrer de telles attitudes », par une campagne mondiale contre le racisme et par un effort pour mettre en évidence les contributions positives des migrants.

La Déclaration de New York promeut « l'idée selon laquelle la protection des personnes contraintes de fuir et l'appui aux pays et communautés d'accueil constituent une responsabilité partagée de la communauté internationale devant être supportée d'une manière plus équitable ».

Le processus lancé en septembre 2016 doit conduire à l'adoption, à l'occasion d'une conférence intergouvernementale devant se tenir fin 2018 au Maroc, d'un pacte mondial pour des migrations sûres, ordonnées et régulières, et d'un pacte mondial sur les réfugiés. Ils constitueraient un ensemble de principes, d'engagements et d'accords entre les Etats membres concernant les migrations internationales sous tous leurs aspects.

Vers un nouveau pacte mondial sur les migrations

» Antonio Guterres, secrétaire général des Nations-Unies
(extraits)

« La gestion des migrations est l'un des plus grands défis de notre époque pour la coopération internationale.

La migration suscite la croissance économique, réduit les inégalités et crée des liens entre sociétés diverses. Et pourtant, elle est aussi à l'origine de tensions politiques et de tragédies humaines. La plupart des migrants vivent et travaillent en toute légalité.

Mais, poussés par le désespoir, une minorité d'entre eux mettent leur vie en péril pour entrer dans des pays où ils s'exposent à la méfiance et à la maltraitance.

Il y a fort à parier que les pressions démographiques et l'incidence des changements climatiques sur les sociétés vulnérables provoqueront d'autres migrations dans les années à venir. La communauté mondiale se trouve à la croisée des chemins : voulons-nous faire de la migration une source de prospérité et de solidarité internationale ou y voir un facteur de déshumanisation et de tension sociale ?

Cette année, les gouvernements négocieront, sous les auspices de l'Organisation des Nations unies, un pacte mondial sur les migrations.

Ce sera le premier grand accord international du genre. Il ne s'agira pas d'un traité formel et il n'imposera pas d'obligations contraignantes aux États.

Il fournira plutôt aux dirigeants une occasion sans précédent de briser les mythes pernicious qui entourent les migrants et de définir une vision commune de la manière dont tous les pays peuvent tirer parti des migrations » (...).

« Nous devons également prendre les mesures voulues, dans le cadre de l'aide au développement, des efforts d'atténuation des changements climatiques et de la prévention des conflits, pour éviter à l'avenir ces vastes mouvements désordonnés de population. La migration ne devrait pas être synonyme de souffrance.

Nous devons chercher à instaurer un monde dans lequel nous pouvons nous féliciter de l'apport des migrations à la prospérité, au développement et à l'unité de la communauté internationale. Il est en notre pouvoir collectif d'y parvenir. Le pacte mondial marquera l'année en cours d'une pierre blanche sur la voie de la mise à profit des migrations pour tous. »

Pour un pacte mondial de solidarité réussi

La réussite de ce pacte pour des migrations sûres, ordonnées et régulières ne sera atteinte qu'à certaines conditions. Elle dépendra d'abord de la mobilisation des opinions publiques pour que la migration ne soit plus synonyme de souffrance.

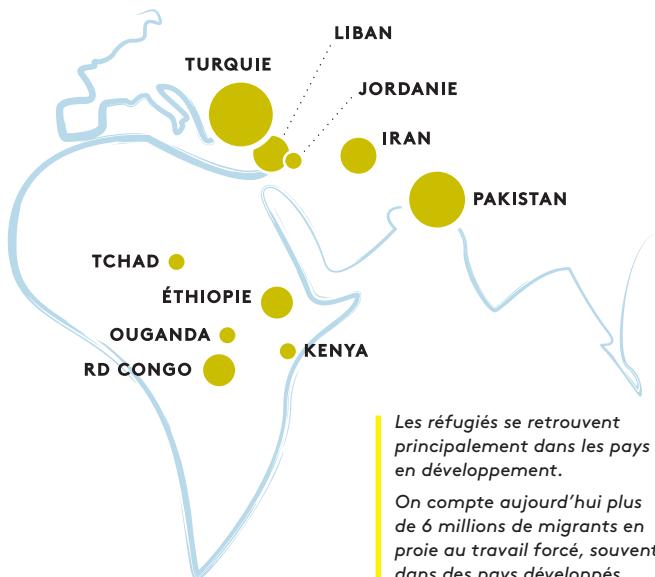
Ce pacte doit être un jalon important dans la solidarité internationale avec les réfugiés pour leur protection.

» Le Parti communiste français avance plusieurs conditions

pour assurer sa réalisation :

- les États, dont la France, reconnaissent les obligations leur incombant, pour la mise en œuvre des accords qu'ils ont signés et qu'ils s'engagent à appliquer ;
- les États, dont la France, décident de mettre en place un observatoire mondial sous l'égide de l'ONU, chargé du suivi de la mise en œuvre du pacte ;
- les États, dont la France, décident la création d'une instance de recours, pour des États et des associations, en cas de non-respect des engagements pris ;
- les États, dont la France, articulent leur politique migratoire avec des actions essentielles, comme l'abandon des accords de libre échange pour des partenariats favorisant le développement durable, la lutte contre le changement climatique, la prévention des conflits, la paix et la sécurité ;
- les États, dont la France, engagent des efforts résolus dans la lutte contre les discriminations, la xénophobie et le racisme ;
- les États, dont la France, s'engagent dans des partenariats où la migration est considérée comme mutuellement bénéfique ;
- les États, dont la France, reconnaissent et mettent en évidence les avantages des migrations ;
- les États, dont la France, doivent veiller à rendre conformes à l'état de droit, aux traités internationaux et à la Convention de Genève, les méthodes qu'ils utilisent pour l'accueil des migrants ;
- les États, dont la France, mettent en place des voies de migration licites et sécurisées et la suppression des facteurs incitant à contourner les règles comme le contrôle renforcé et la fermeture des frontières ;
- les États, dont la France, reconnaissent le pacte mondial comme un texte ancré dans la réalité pour surmonter les défis et récolter les fruits de la migration, dans une demande globale associant États, sociétés civiles, secteurs public et privé ;
- le Parti communiste français se prononce en faveur de l'élaboration de nouveaux textes internationaux visant à élargir les critères d'ouverture au droit d'asile en y intégrant des facteurs sociaux, économiques et environnementaux.

Les 10 premiers pays d'accueil de réfugiés du monde



Mettre fin aux tragédies

Depuis l'an 2000, 46 000 personnes migrantes sont mortes lors de leurs déplacements migratoires dans le monde.

En 2015, l'Europe était la destination la plus dangereuse pour les migrants, du fait du refus des États de les accueillir.

3 770 ont perdu la vie en Méditerranée.

« Nous voyons les traces de millions de personnes qui ne choisissent pas de s'en aller mais qui sont obligées de se séparer de leurs proches, sont expulsées de leur terre. Dans beaucoup de cas, ce départ est chargé d'espérance, chargé d'avenir; dans beaucoup d'autres, ce départ a un seul nom: la survie. Survivre aux Hérode de l'heure qui, pour imposer leur pouvoir et accroître leurs richesses, n'ont aucun problème à verser du sang innocent. »

Le pape François, le 25 décembre 2017 à Rome.

5^e P A R T I E

Migrants : le coût élevé de la politique sécuritaire

Les questions d'argent sont évidemment très politiques. Ce n'est pas une affaire de quantité mais bien d'utilisation et de choix politiques.

» *Par exemple, quelques dépenses « anti-migrants » au nom de la « sécurité » :*

- montant des fonds européens pour la sécurité intérieure des frontières et des visas : 4 milliards d'euros pour la période de 2014 à 2020 ;
- coût du mur de barbelés de trois mètres de haut en Bulgarie : 46 millions d'euros dont 15 millions de fonds européens ;
- coût du dispositif sécuritaire à la frontière franco-italienne dans les Alpes-Maritimes : 50 000 € par jour.

» *Quelques dépenses possibles pour un accueil digne :*

- coût de l'installation des deux centres d'accueil à Paris et à Ivry : 6,5 millions d'euros (plus de 20 000 personnes mises à l'abri grâce à ces deux centres) ;
- coût budgétaire global d'une politique d'État d'accueil et d'aide aux mineurs non accompagnés : environ 120 millions d'euros sur l'hypothèse d'une prise en charge de 50 000 jeunes.

France : la migration en chiffres

Il n'existe pas d'étude officielle globale sur le coût de la politique française à l'égard des migrants.

» *Tenons-nous en à des éléments chiffrés vérifiables :*

- budget 2018 de l'État : crédit de paiement ouvert pour missions en 2018 : 446 milliards ;

La mission « immigration, asile, intégration » s'élève au total à 1,382 milliard dont 1,1 pour « immigration et asile » et 239 millions pour « intégration et accès à la nationalité française ».

- montant des subventions aux associations d'aide aux migrants : 200 millions (estimation) ;

- montant de l'aide médicale d'Etat (2018) : 910 millions pour plus de 300 000 bénéficiaires.

Total : 2,5 milliards, soit 0,56 % des dépenses de missions d'État.

Contribution des migrants à la création des richesses : 0,2 % pour un PIB de 2 465 milliards, soit près de 5 milliards (OCDE).

Aide au développement la France mauvaise élève

Alors que les Nations-Unies demandent à chaque pays développé de consacrer au moins 0,7 % de son produit intérieur brut au développement des pays pauvres, en 2016, la France n'en est qu'à 0,38 %, soit 8,6 milliards d'euros. Le Premier ministre Edouard Philippe a fixé l'objectif d'atteindre 0,55 % en... 2022.

Les pays donateurs tendent maintenant de détourner dans leur aide le financement des centres d'accueil des réfugiés sur leur territoire.

Il est temps de reconsidérer toute la politique d'aide au développement : respecter le montant de 0,7 %, transformer la nature des aides en dons et non en prêts, assurer leur destination aux pays les plus pauvres d'Afrique, du Sahel qui sont les grands oubliés...

Les envois de fonds des migrants

La Banque mondiale estime à 429 milliards de dollars, dont 109 milliards d'Europe et 10,5 de la France², les envois de fonds officiellement enregistrés vers les pays en développement en 2016, soit un recul de 2,4 % par rapport à 2015.

Si on comptabilise également les envois à destination des pays

2 - C'est-à-dire plus que l'aide au développement en provenance de France.

à revenu élevé, le montant total des transferts s'élève à 575 milliards de dollars.

« Les envois de fonds des travailleurs migrants sont une importante source de revenus pour des millions de familles dans les pays en développement. Aussi la baisse des transferts d'argent peut avoir des conséquences graves sur la capacité de ces ménages à se soigner, scolariser leurs enfants et s'alimenter correctement » (Banque mondiale).



[2] Source: Migrations et transferts de fonds - Développements récents et perspectives "Migration and Development Brief 28, octobre 2017, Banque mondiale, Washington, DC.

ENSEMBLE, ILS ONT FAIT LE MANIFESTE

José Ardura, Eliane Assassi, Félix Atchadé, Florence Bihet-Lablanche, Gérard Briant, Françoise Cavenet, Christine Chevalier, José Cordon, Thibaut Delaunay, Cécile Dumas, Claire Fabre, Elsa Faucillon, Marcel Fèvre, Sonia Figuères, Florent Gueguen, Nils Gustau, Fabienne Haloui, Elie Joussellin, Danièle Jovet, Anita Kervadec, Méline Le Gourriérec, Catherine Margaté, Patrick Margaté, Chloé Maurel, Murielle Michelet, Sarah Mislin, Mehdi Mokrani, Dominique Noguères, Marianne Parmigiani, Bertrand Péricaud, Madeleine Poggionovo, Christine Prunaud, Lisa Thoma, Esther Tonna, Emilien Urbach, Marie-Christine Vergiat, Mylène Vesentini, Josiane Walter, Marcel Zaidner



« C'est ici à Grande-Synthe que l'on est dans le sens de l'histoire. Ce premier grand rassemblement aura sans doute contribué à démontrer que le réalisme et la sécurité sont du côté des solidaires et des hospitaliers. »

Pierre Laurent,

secrétaire national du PCF, Convention nationale sur l'accueil des migrants à Grande-Synthe, 1^{er} et 2 mars 2018

*Participation à la réalisation
du Manifeste : 2€*